Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_9-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_5_9

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Espace pluridisciplinaire de santé - Modalités d'occupation des locaux de garde

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Finances / Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » le 26 mai 2026 ;

En lien avec la fin des travaux d'aménagement des locaux de garde au 2 ème étage de l'espace pluridisciplinaire de Santé « Ti Yec'hed », M. Le Maire propose de déterminer les modalités et loyer pour ces locaux (espace commun mutualisé et 2 chambres individuelles avec salle de bain privative), comme suit :

Loyer	Forfait de 120,00 € charges comprises par semaine et par preneur (1 chambre) Actualisation de montant annuellement selon indice national (IRL)
Destination	Professionnels de santé (remplaçants, internes, médecins juniors…) exerçant dans l'espace pluridisciplinaire de Santé
Durée	3 mois maximum Renouvellement éventuel sous accord express du Maire
Modalités d'établissement de location	Occupation par acte sous seing privé entre la commune et le preneur avec état des lieux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
• Valide les modalités d'occupation et la détermination du loyer des locaux de garde à l'Espace pluridisciplinaire de Santé selon la proposition ci-dessus, ainsi que son indexation afférente,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_9-DE

• Dit que la commune garde son entière liberté d'effectuer toute évolution dans la détermination de loyers, forfaits et charges des professionnels preneurs,
• Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à assurer la gestion de ces occupations et signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026